



Bilan intermédiaire de la réforme

Une opportunité pour les SSTI de faire remonter les réalités de terrain

Dans les suites de la Grande conférence sociale, à l'heure où entre en application la loi de sécurisation de l'emploi, s'esquisse le Plan Santé Travail n°3 et se débat la notion de prévention de la pénibilité dans le cadre de la loi sur les retraites, le ministre a annoncé un bilan intermédiaire de la mise en œuvre de la réforme du 20 juillet 2011 et de ses décrets d'application. Le mode de gouvernance des services, le déploiement de la pluridisciplinarité, la séquence projet de Service / Agrément / Cpom doivent structurer un état des lieux qui sera présenté au Coct en février 2014.

Par ailleurs, un groupe de travail tripartite (Etat, partenaires sociaux et Direction des risques professionnels de la Cnam-ts) sur la gouvernance de la Santé au travail a pour objet de présenter des propositions visant à un meilleur pilotage et à une meilleure coordination des acteurs de prévention, tant au niveau national qu'au niveau régional, notamment grâce au renforcement du rôle du Coct et des comités régionaux de prévention des risques professionnels.

Concernant le bilan intermédiaire de la réforme, le Cisme a sollicité ses adhérents, afin qu'ils participent à son élaboration. Ainsi, une "enquête flash" a été diffusée dans le but de fournir des données actualisées sur la mise en œuvre de la loi et des décrets, en reprenant les trois grands chapitres proposés par le ministre (Gouvernance – Pluridisciplinarité – Projet, Agrément, Cpom). Un échantillon très représentatif des SSTI (couvrant près de 2/3 des salariés pris en charge) a déjà permis d'extraire des chiffres révélateurs de changements profonds dans le fonctionnement des Services de santé au travail interentreprises. Ils ont été présentés sommairement lors d'une réunion qui a ras-

semblé, le 19 novembre dernier, les représentants des associations régionales de Services, ainsi que quelques SSTI n'étant pas adhérents de telles structures.

Les données recueillies ont ainsi pu être commentées pour apporter un aspect qualitatif aux observations issues de l'enquête et relever les différences d'une région à l'autre, ou d'un Service à l'autre au sein d'une même région.

Certains chiffres sont particulièrement éloquentes (conformité vis-à-vis des dispositions relatives à la gouvernance, nombre de projets de Service aboutis, consensus des conseils d'administration, évolution de la composition des équipes pluridisciplinaires, capacités à respecter les termes de l'agrément, etc.). Il a été décidé de prolonger le délai pour répondre à l'enquête, afin d'être le plus exhaustif possible et donc le plus près de la réalité de terrain. Les SSTI qui n'ont pas encore répondu au questionnaire (en ligne sur le site du Cisme) sont donc invités à le faire. Un document de synthèse sera finalisé mi-janvier et largement diffusé.

En parallèle, les Direccte s'organisent pour établir cet état des lieux. M. Boulanger, vice-président du Coct et M. Lenoir, son Secrétaire général, instruisent, en outre, eux aussi, le dossier. M. Lenoir a, notamment, effectué en ce début décembre, un déplacement en PACA et a rencontré les SSTI de la région.

Il importe que ce bilan soit le plus complet et le plus partagé possible et qu'il se confronte aux réalités de terrain. La place des SSTI dans le dispositif général, la juste appréciation des potentialités et des limites des textes récemment entrés en vigueur dépendront sans doute de la qualité de cette évaluation intermédiaire. ■

Agrément

Service de santé inter-bancaire

Dans les suites d'un accord signé le 20 avril 2012 par l'Association Française des Banques, la Fédération CFDT Banques et Assurances, la Fédération CGT des Syndicats du Personnel de la Banque et de l'Assurance, la Fédération des Employés et Cadres CGT-FO, la Fédération CFTC Banques et le Syndicat National de la Banque et du Crédit SNB-CFE-CGC et de la déclaration commune des partenaires de la branche le 8 octobre suivant, relative à l'ouverture - à titre expérimental - de deux Services de santé au travail inter-banques, l'un à Lille et l'autre à Marseille, une demande d'agrément avait été présentée devant la Direccte de PACA en novembre 2012.

Cette initiative a suscité, pour mémoire, de nombreuses réactions tant aux plans local, que régional et national.

Par une décision en date du 21 mai 2013, la Direccte de PACA avait en tout état de cause refusé l'agrément demandé par le Service de santé au travail inter-banques de Marseille. Cependant, la Présidente dudit Service a formé un recours hiérarchique le 11 juillet suivant. C'est dans ces circonstances, que le 5 novembre dernier, une décision ministérielle vient annuler le refus d'agrément précité et agréer ce Service à compétence fermée jusqu'au 31 décembre 2015.

Le principe de cet agrément et les moyens qui l'appuient étant contestables, les Services de santé au travail interentreprises de la Région PACA ainsi que le Cisme envisagent d'attaquer cette décision dès lors qu'elle fait griefs aux intérêts qu'ils représentent.

Des informations ultérieures seront, en conséquence, régulièrement publiées dans les Informations Mensuelles, pour permettre le suivi de cette affaire.



BRÈVE

Recensement des collaborateurs médecins inscrits

Novembre 2013

Un très récent recensement des collaborateurs médecins inscrits au sein des formations éponymes a été effectué par les universitaires, et communiqué par le Pr Jean-Marc Soulat, Professeur de Médecine du travail à Toulouse et Président du Collège des Enseignants Hospitalo-Universitaires de médecine du travail. Ce recensement comptabilise, au 28 novembre, 144 inscrits, répartis comme suit sur le territoire :

Amiens : 10	Brest : 4	Dijon : 0	Lyon : 8	Paris : 18	Rouen : 4	Toulouse : 14
Angers : 1	Caen : 3	Grenoble : 7	Marseille : 4	Poitiers : 11	Tours : 0	
Besançon : 4	Clermont –	Lille : 16	Nancy : 3	Reims : 2	Saint-Etienne : 8	TOTAL au 28
Bordeaux : 1	Ferrand : 4	Limoges : 5	Nantes : 0	Rennes : 7	Strasbourg : 10	novembre : 144